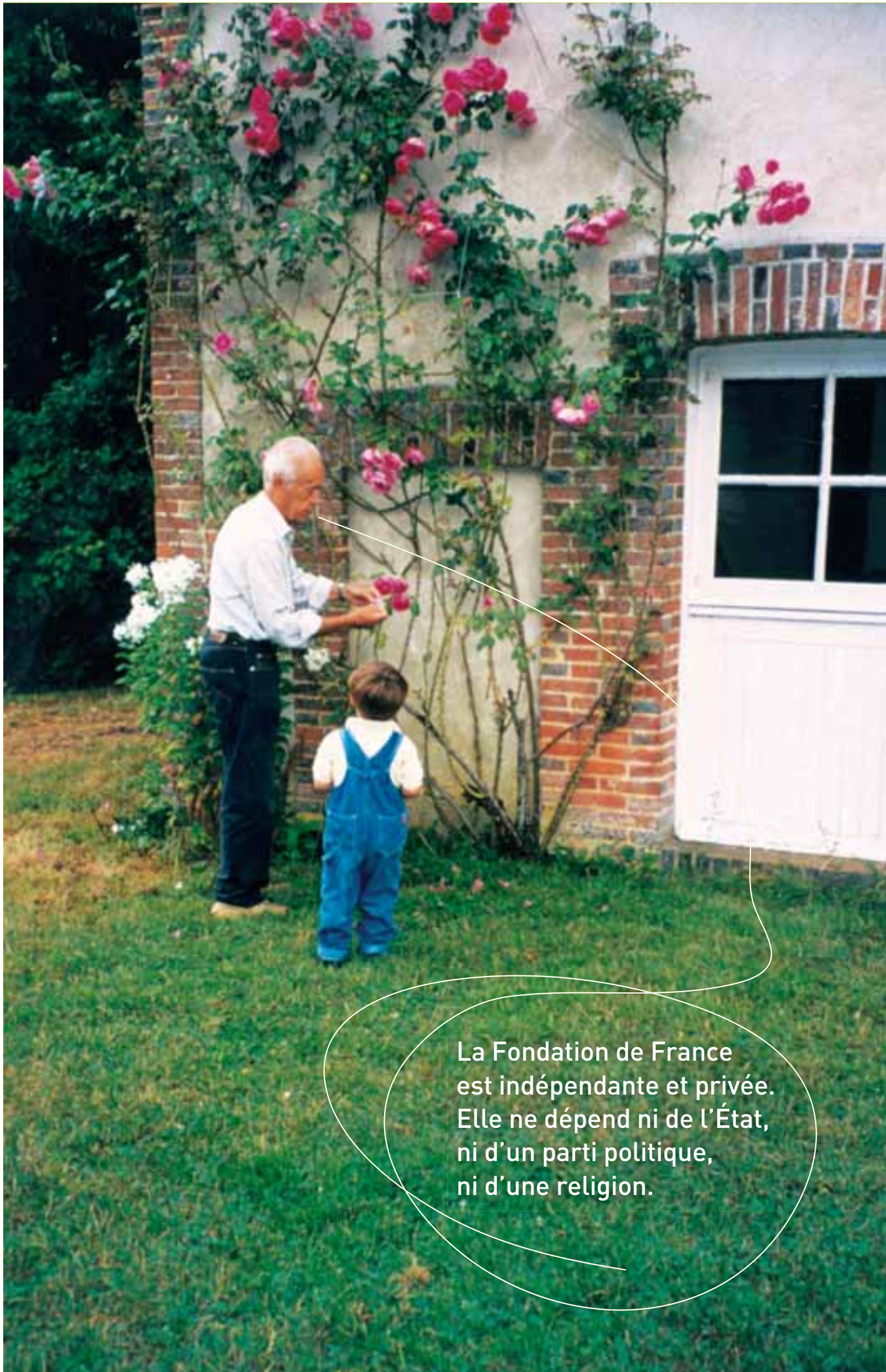


FONDATION
DE
FRANCE

A photograph of a man in a black shirt performing on a stage with a red curtain background. He is leaning forward, gesturing with his hands. In the foreground, the backs of several children's heads are visible, some wearing colorful hats. A white speech bubble contains the text 'La Fondation de France pour qui, pour quoi'.

La Fondation
de France
pour qui,
pour quoi



La Fondation de France
est indépendante et privée.
Elle ne dépend ni de l'État,
ni d'un parti politique,
ni d'une religion.

[QUESTION 01]

C'est quoi au juste la Fondation de France ?

La Fondation de France est le trait d'union entre les donateurs et fondateurs* et les personnes confrontées aux problèmes posés par l'évolution rapide de la société. Les dons et legs reçus lui permettent d'agir pour que ces personnes vivent mieux, grâce à des solutions concrètes les mieux adaptées.

[QUESTION 02]

Que fait-elle concrètement ?

Elle agit dans trois domaines :

- l'aide aux personnes vulnérables
- le développement de la connaissance (recherche, culture, formation)
- l'environnement.

Elle favorise également le développement de la philanthropie.

Chaque année elle soutient des milliers d'initiatives locales et nationales.

Ses valeurs sont l'indépendance, la responsabilité, l'engagement, l'audace et la qualité.

Elle aide aussi à la création de fonds et fondations (voir question 15).



[QUESTION 03]

En quoi est-elle originale ?

La Fondation de France est originale par l'ampleur de son action : chacun peut venir y choisir la cause qui le touche. Elle est originale par la diversité des moyens mis à la disposition des donateurs et des fondateurs pour exprimer leur générosité. Elle est originale par l'étendue de son expertise sociale, fiscale et juridique.

[QUESTION 04]

Comment la Fondation de France identifie-t-elle les causes à soutenir ?

Grâce à son réseau national et régional et à travers les projets qu'elle reçoit, elle identifie les problèmes les plus importants auxquels il faut apporter des solutions. Elle est accompagnée par des Comités d'experts* bénévoles qui l'aident à choisir les meilleurs projets et les associations* les plus innovantes partout en France.



[QUESTION 05]

Quel âge a la Fondation de France ?

Elle est née en 1969. Depuis sa création, la Fondation de France a évolué en permanence, inventant des solutions nouvelles pour répondre de façon adaptée aux besoins des personnes, dans une société en pleine mutation. Elle a aussi aidé à la création de plus de 1 185 fonds ou fondations sous son égide*.

[QUESTION 06]

Comment la Fondation de France soutient-elle ces causes ?

Quand le choix d'une cause est décidé, les associations et les laboratoires de recherche sont invités à soumettre des projets. La Fondation de France les finance, les conseille tout au long de la réalisation des projets et en suit le déroulement. Elle tente ensuite de les faire essayer en les faisant connaître des personnes travaillant dans le même domaine.



Aidés par la Fondation de France, les espaces santé jeunes sont des lieux d'accueil, de prévention et de soins destinés aux adolescents, où sont également accueillis parents et professionnels. Il en existe une trentaine en France.

A close-up portrait of an elderly man with thinning hair and a light complexion. He is wearing a light-colored, possibly beige or cream, jacket over a blue collared shirt. He has a slight smile and is looking directly at the camera. The background is softly blurred, showing what appears to be an indoor setting with a painting on the wall and a lamp with a red shade.

La Fondation
de France est
l'un des premiers
financeurs privés
de la recherche
sur les maladies
cardiovasculaires
en France.

[QUESTION 07]

Quelles sont les associations soutenues par la Fondation de France ?

Ce sont le plus souvent de petites associations locales, proches des personnes auxquelles elles viennent en aide. À travers elles, la Fondation de France favorise l'autonomie des personnes dans le long terme plutôt que par des actions ponctuelles.

[QUESTION 08]

La Fondation de France aide-t-elle les particuliers ?

Pas directement, elle agit à travers les associations.

Dans certains domaines, elle attribue des bourses.

Le site www.fondationdefrance.org vous en dira plus.

[QUESTION 09]

La Fondation de France agit-elle partout en France ?

Oui. À travers son siège parisien et ses sept Délégations régionales* composées en majorité de bénévoles, la Fondation de France est au plus proche du terrain, en contact direct avec les associations et les porteurs de projets.

*VOIR GLOSSAIRE EN PAGE 11. **ANNÉE 2010

Une année de travail pour la Fondation de France, c'est

127 MILLIONS

d'euros consacrés à la sélection, la distribution et au suivi de 8 000 subventions, prix et bourses**.

[QUESTION 10]

Ne s'occupe-t-elle que de la France ?

Il est vrai que la Fondation de France intervient essentiellement sur le territoire français. Elle est cependant très active à l'étranger, notamment à la suite de catastrophes majeures comme le tsunami en Asie du sud ou, plus récemment, le séisme en Haïti, en finançant des projets de reconstruction dans la durée, une fois l'urgence immédiate passée. Elle soutient des projets de développement en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes au Maghreb et de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest. Elle œuvre également pour un meilleur accès aux soins des populations atteintes du Sida en Afrique subsaharienne. Enfin, elle développe des partenariats en Europe et aux Etats-Unis pour aider les associations françaises à recevoir des dons de mécènes étrangers.



[QUESTION 11]

Combien de temps chaque soutien dure-t-il ?

Cela dépend des projets, en général plusieurs années. L'approche de la Fondation de France consiste à rendre possible l'existence des projets retenus. La subvention accordée sert souvent de première étincelle pour qu'ils se développent ensuite de manière autonome.



[QUESTION 12]

Qui peut donner ?

Tout le monde, particuliers comme entreprises. Et chacun peut bien entendu choisir la cause à laquelle affecter ses dons.

[QUESTION 13]

Comment donner ?

En tant que particulier, vous pouvez faire un don* en ligne sur www.fondationdefrance.org, ou adresser un chèque bancaire (coordonnées au dos de ce document).

Vous pouvez aussi créer votre propre fondation sous égide, ou faire une donation, un legs, donner le bénéfice d'une assurance-vie à la cause qui vous touche. En cas de legs ou d'assurance-vie, sans indication

particulière sur la cause choisie, votre patrimoine pourra financer un programme d'intervention ou le fonctionnement de la Fondation de France. D'autres modes de soutien spécifiques sont ouverts aux entreprises : produit partage*, apport de compétences, etc.

(Pour tout savoir sur les relations avec les entreprises, consultez www.fondationdefrance.org)

[QUESTION 14]

Le don est-il déductible des impôts ?

Oui. Si vous êtes un particulier, vous pourrez déduire de vos impôts 66 % du montant de votre don à la Fondation de France pris dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Ainsi, si vous donnez 50 €, vous ne dépenserez en fait que 17 €. Vous pouvez aussi réduire votre ISF de 75 % dans la limite de 50 000 €. Les dons des entreprises leur donnent droit à une réduction d'impôt de 60 % du montant du don – dans la limite de 5 pour 1000 de leur chiffre d'affaires, qui peut être reportée les cinq années suivantes en cas de dépassement.

682

fonds et fondations sous égide sont hébergés par la Fondation de France, dont 58 créés par des entreprises.

[QUESTION 15]

Que veut dire créer un fonds ou une fondation «sous égide de la Fondation de France» ?

La création d'un fonds ou d'une fondation répond au désir d'un donateur (particulier ou entreprise) de développer un projet souvent motivé par une histoire personnelle.

Par cet acte, il peut affecter un patrimoine pour soutenir une ou plusieurs causes qui lui sont chères et son fonds ou sa fondation pourra porter son nom. La Fondation de France offre un cadre administratif et juridique à cette initiative et met à disposition toute son expérience pour l'aider à réaliser son projet. Le fonds ou la fondation prend alors le nom de « fonds ou fondation sous égide de la Fondation de France ».



[QUESTION 16]

La Fondation de France fait-elle appel au bénévolat ?

Oui, très largement, à commencer par son Président, son Conseil d'administration et l'ensemble de ses Comités d'experts*. À côté de l'équipe salariée de 150 personnes, mise en place pour assurer sa bonne marche au jour le jour, plus de 500 bénévoles agissent à Paris et dans les sept Délégations régionales*. Tous apportent leur temps, leurs compétences et leur engagement.

[QUESTION 17]

Qui me garantit que mon don parviendra bien à ceux qui en ont besoin ?

Nous affectons obligatoirement les dons reçus à la cause souhaitée par le donateur, c'est même notre vocation. La confiance des donateurs étant un bien précieux, la Fondation de France, avec plusieurs autres organismes caritatifs, a participé à la création, en 1989, du Comité de la Charte du don en confiance. Son rôle est de promouvoir transparence et rigueur de la gestion. Le Comité de la charte effectue de fréquents contrôles pour s'assurer du respect intégral de ces règles.

La Fondation de France est une institution d'État.

FAUX : La Fondation de France est une institution privée, totalement indépendante qui collecte des dons privés et ne reçoit aucune subvention publique.

La Fondation de France est reconnue d'utilité publique.

VRAI : Elle est reconnue d'utilité publique, ce qui lui permet de recevoir des dons et des legs.

Seules les entreprises peuvent créer une fondation.

FAUX : Tout le monde peut créer une fondation.

Vrai ou Faux ?

La Fondation de France n'intervient pas directement auprès des particuliers.

VRAI : Elle subventionne des associations locales, qu'elle sélectionne pour la qualité et la rigueur de leurs actions.

Les fonds et fondations sous égide peuvent soutenir les programmes de la Fondation de France.

VRAI : Ils le peuvent bien sûr. Ils peuvent aussi avoir leurs propres programmes de prix, de bourses ou de subventions, en France ou à l'étranger.

On peut faire un testament en faveur de la Fondation de France.

VRAI : On peut léguer tout ou partie de ses biens à la Fondation de France. On peut la désigner comme destinataire d'une assurance-vie. En tant qu'organisme reconnu d'utilité publique, elle est exemptée de droits de succession.

En donnant à la Fondation de France, on peut choisir sa cause.

VRAI : Tous les donateurs, particuliers comme entreprises, peuvent spécifier la cause qu'ils souhaitent soutenir ou aider celles jugées prioritaires par la Fondation de France.

- ➔ **ASSOCIATION.** C'est le regroupement de plusieurs personnes qui désirent mener à bien un projet en commun.
- ➔ **COMITÉS D'EXPERTS.** Ils sont au nombre de 20, composés de professionnels spécialistes de leur domaine d'intervention. Ils aident la Fondation de France à titre bénévole sur ses orientations et ses choix.
- ➔ **COMPTES.** Nos comptes détaillés sont publiés chaque année sur Internet. Un extrait est envoyé aux donateurs.
- ➔ **DÉLÉGATIONS RÉGIONALES.** Elles sont au nombre de sept : Nord-Pas de Calais-Picardie, Lorraine-Alsace, Rhône-Alpes, Provence-Côte d'Azur, Aquitaine, Pays de Loire et Bretagne.
- ➔ **DONS, DONATIONS.** Le don, qui consiste souvent en une somme d'argent, s'effectue sans formalité. La donation est un don, d'un montant plus important, consenti par acte notarié.
- ➔ **FONDATEUR.** Appellation de celui ou celle qui crée un fonds ou une fondation. Créer un fonds ou une fondation, c'est affecter définitivement des ressources ou un bien à une œuvre d'intérêt général.
- ➔ **LEGS.** C'est une somme ou un bien donné à la Fondation de France par testament.
- ➔ **MÉCÈNE ET MÉCÉNAT.** Autrefois, le mécène était un grand seigneur qui, avec ses propres ressources, protégeait et aidait les artistes de son temps. Aujourd'hui, le mécénat couvre tous les domaines de la philanthropie... et plus besoin d'être un grand seigneur pour participer !
- ➔ **PHILANTHROPIE.** Du grec *philos* (qui aime), et *anthropos* (l'homme), la philanthropie est une philosophie ou doctrine de vie qui met l'humanité au premier plan de ses priorités. Un philanthrope est l'homme qui vient en aide à ses semblables.
- ➔ **PRODUIT PARTAGE.** Une entreprise peut soutenir la Fondation de France en lui reversant un pourcentage de la vente d'un produit ou d'un service.
- ➔ **PROGRAMMES.** Ce sont les causes soutenues par la Fondation de France dans les domaines de l'aide aux personnes vulnérables, du développement de la connaissance, de l'environnement et du développement de la philanthropie.
- ➔ **UTILITÉ PUBLIQUE.** La reconnaissance d'utilité publique est accordée par le Conseil d'État aux associations ou fondations vouées aux missions d'intérêt général. Elle leur confère la capacité à recevoir des dons et legs.

Voir aussi www.fondationdefrance.org

Comment contacter la Fondation de France ?

FONDATION DE FRANCE

40, avenue Hoche, 75008 Paris
T. 01 44 21 31 00
F. 01 44 21 31 01
E. fondation@fdf.org

BRETAGNE

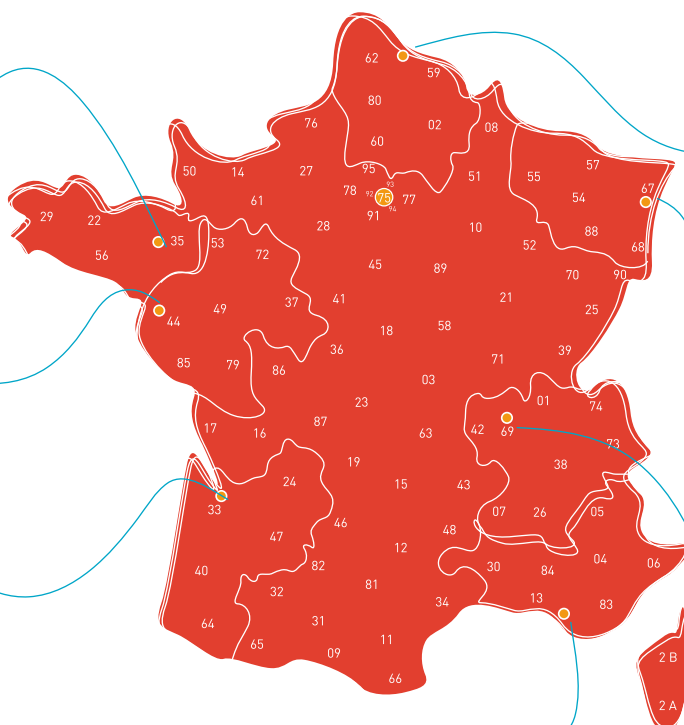
8, rue du Pré botté
35000 Rennes
T. 02 99 38 24 22
F. 02 99 38 24 94
E. bretagne@fdf.org

PAYS DE LOIRE

5, rue Columelle
44000 Nantes
T. 02 51 83 20 70
F. 02 51 83 20 78
E. loire@fdf.org

AQUITAINE

16, rue Montesquieu
33000 Bordeaux
T. 05 56 52 03 07
F. 05 57 14 24 14
E. aquitaine@fdf.org



NORD PAS-DE-CALAIS PICARDIE

Hôtel d'Entreprises Jean Renoir
23, bd Constantin Descat
BP 327
59336 Tourcoing cedex
T. 03 20 11 80 90
F. 03 20 11 80 99
E. nord@fdf.org

LORRAINE-ALSACE

10, rue Sainte-Marguerite
67083 Strasbourg Cedex
T. 03 88 22 78 68
F. 03 88 22 33 99
E. lorraine@fdf.org

RHÔNE-ALPES

19, rue de l'Arbre Sec
69001 Lyon
T. 04 72 10 92 30
F. 04 72 10 92 39
E. rhone@fdf.org

PROVENCE - CÔTE D'AZUR

42, rue Montgrand
13006 Marseille
T. 04 91 90 08 77
F. 04 91 99 21 78
E. provence@fdf.org

En quelques clics
accédez à notre site

www.fondationdefrance.org

Vous y trouverez des vidéos, nos aides,
nos actions, des projets concrets, la liste
des fonds et fondations sous notre égide.

Il est accessible aux personnes
handicapées.